



DOSSIER DE PRESSE

Convention de partenariat pour la distribution de Multiprises intelligentes Convention de partenariat pour la distribution de Lampes à Economies d'Énergie

Collectivité Territoriale de Corse
Office de l'Environnement de la Corse
Direction Déléguée à l'Énergie
40, cours Noël Franchini – Immeuble Benedetti
20 090 Ajaccio
04 95 50 99 30
www.corse.fr / www.oec.fr

EDF
2 avenue Impératrice Eugénie
20174 AJACCIO CEDEX
Tél. : 04 95 29 70 00
www.edf.com
<http://corse.edf.fr>
EDF SA au capital 911 085 545 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris

CONTACTS PRESSE :

Marie BACCI (Direction déléguée à l'Énergie) 04 95 50 99 36
Marc-Antoine PIERLOVISI (EDF) 06 42 85 60 77



1. Permettre aux ménages les plus modestes de réaliser des économies d'énergie

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de la Demande d'Énergie adopté par l'Assemblée de Corse en 2007, la CTC a noué des partenariats avec l'ADEME et EDF afin de soutenir diverses actions de Maîtrise de la Demande d'Électricité (MDE) en Corse.

Il s'agit, d'une part d'infléchir la croissance de la consommation électrique en Corse et, d'autre part, de sensibiliser l'ensemble de des consommateurs aux économies d'énergie. En partenariat avec les grandes surfaces de l'île, diverses campagnes de promotion visant à réduire le coût de Lampes à Économie d'Énergie ou de multiprises intelligentes ont été conduites ces dernières années en Corse. Elles ont rencontré un grand succès auprès du public.

Pour amplifier cette démarche, la CTC, EDF et l'ADEME, dans la continuité de leur partenariat, ont décidé d'agir au profit des publics les plus modestes afin de les aider à mieux consommer et par conséquent à réduire leur facture d'électricité.

L'objectif est de faire en sorte que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant dans une situation de fragilité sociale.

La CTC, EDF, et l'ADEME mettent ainsi en place deux actions concrètes permettant à ces ménages de pouvoir également réaliser des économies d'énergie grâce à :

- **La fourniture gratuite de Pack de 4 Lampes à Économie d'Énergie appelés « Pack'éco » aux quatre Bailleurs Sociaux de l'île qui se chargeront de les distribuer dans chaque logement :**
 - ERILIA (Haute Corse et Corse du Sud),
 - LOGIREM (Haute Corse et Corse du Sud),
 - Office Habitat (Haute Corse et Corse du Sud).

- **La fourniture gratuite de multiprises intelligentes appelées « Pris'éco » aux principales associations caritatives présentes en Corse qui se chargeront de les distribuer à leurs bénéficiaires :**
 - Les Restos du Cœur (Haute Corse et Corse du Sud),
 - Le Secours Populaire (Haute Corse et Corse du Sud),
 - La Croix Rouge (Haute Corse et Corse du Sud),
 - Le Secours Catholique de Corse.

Grâce à ces deux actions, EDF, la CTC et l'ADEME souhaitent :

- Permettre aux bénéficiaires de ces actions de solidarité de réaliser des économies d'énergie dans leurs logements.
- Réduire de façon concrète le montant de leur facture d'électricité : - 25 €/an en moyenne pour une « Pris'éco » installée et -10€/an en moyenne pour 4 points lumineux équipés de Lampes Économie d'Énergie.

2. Le Pack'Éco composé de 4 Lampes à Economie d'Énergie

La Lampe à Economie d'Énergie (LEE) offre de multiples avantages par rapport à une ampoule classique et cela pour un même service rendu :

- * **3 à 5 fois moins d'électricité consommée.** La consommation moyenne annuelle d'éclairage pour un logement est de l'ordre de 500 kWh, ce qui représente environ 15% de la facture annuelle d'électricité (hors chauffage, eau chaude et cuisson) – source Centre d'Etude et de Recherche économique sur l'Énergie (CEREN)
- * **Une durée de vie 6 à 8 fois plus longue.** La LEE a une durée de vie moyenne de 6 000 à 8 000 heures, soit de 6 à 8 ans pour un usage domestique, alors qu'une ampoule traditionnelle à incandescence a une durée de vie moyenne de 1 000 heures, soit une année (à raison de 3 heures d'utilisation par jour)
- * **Un éclairage confortable.** Une consommation réduite pour une même qualité de lumière. Une LEE de 15 W éclaire aussi bien qu'une ampoule classique de 75 W. Elle existe en différentes catégories de puissance pour remplacer les ampoules à incandescence de puissance traditionnelle.
- * **Une meilleure sécurité.** Grâce à son faible dégagement de chaleur, elle réduit considérablement les risques de brûlure.
- * **Un plus grand respect de l'environnement.** D'une durée de vie plus longue, une LEE se change moins souvent, ce qui diminue les déchets. Elle consomme 5 fois moins d'électricité et contribue ainsi à rationaliser les consommations d'énergie.
- * **Des points de collecte pour le recyclage.** En Corse, de nombreux points de collecte pour les Lampes à Economie d'Énergie usagées existent. La plupart d'entre eux se trouvent dans les grandes surfaces ou magasins de bricolage. L'Eco-organisme « Recyclum » se charge de la collecte et du recyclage de ces lampes usagées. Le taux de recyclage des lampes à économie d'énergie s'élève à 93%. *Pour plus d'informations : www.recyclum.com*



3. Les multiprises intelligentes « PRIS'ÉCO »

La « Pris'éco » est une multiprise intelligente qui simplifie la vie et permet de faire des économies d'énergie grâce à l'extinction automatique des appareils TV, Hi-fi et informatiques.

Elle permet d'économiser jusqu'à 10% de la facture d'électricité (hors chauffage et climatisation).



La « Pris'éco » permet:

- * De connecter différents appareils audiovisuels et informatiques ;
- * De détecter la baisse de tension des appareils en veille et de les éteindre automatiquement ;
- * De réactiver le dispositif et les appareils à l'aide d'une télécommande universelle ;
- * De protéger les appareils connectés contre les surtensions ;
- * De contribuer à la réduction des factures d'énergie des ménages ;
- * De participer à la réduction des gaz à effet de serre et à la protection de notre environnement.
- * Une économie sur la facture d'électricité : l'utilisation de la « Pris'éco » permet d'économiser en moyenne 25 €/an sur la facture d'électricité.